

Ton école est laïque par les lycéens de Jean-Guéhenno

Les élèves de 2^e année de CAP bijouterie-sertissage ont interviewé Claire Maynadier, la sous-préfète, dans le cadre de la journée de la laïcité. L'occasion de parler valeurs de la République.

A l'occasion de la journée nationale de la laïcité la sous-préfète de Saint-Amand, Claire Maynadier, s'est rendue au lycée professionnel Jean-Guéhenno à l'invitation des élèves de la classe de 2^e année de CAP bijouterie-sertissage pour une interview sur la laïcité et les valeurs de la République dans la société d'aujourd'hui. L'interview s'est déroulée dans la salle du journal *Le Mur*.

Claire Maynadier s'est prêtée au jeu des questions-réponses pendant près d'une heure avec conviction et pédagogie. La première question qui lui a été posée portait sur sa motivation pour devenir sous-préfète et lui a permis d'évoquer son parcours. « Je suis issue d'une petite école rurale, a-t-elle confié. J'ai passé des concours administratifs qui m'ont permis d'accéder à des missions de service public variées. » Elle a aussi expliqué son rôle : « Je dois faire appliquer les décisions du chef de l'État et du gouvernement sur le territoire de ma compétence dans tous les domaines, excepté l'éducation nationale et la Santé. Notre uniforme de cérémonie



□ L'interview s'est déroulée dans la salle du journal lycéen, *Le Mur*.

officielle est orné d'une feuille d'olivier, symbole de paix, et d'une feuille de chêne, symbole de l'autorité. » Interrogée sur ses fonctions et le fait qu'elle est une femme, la sous-préfète a assuré n'avoir « jamais ressenti de différences ni pour accéder aux postes qu' [elle] souhaitait, ni dans [ses] différentes fonctions. Il est vrai qu'il y a encore peu de femmes à ce niveau, c'est parce que la fonction est extrêmement prenante et qu'il est difficile de concilier vie privée et vie professionnelle ».

La laïcité a été évidemment évoquée. « C'est le 9 décembre 1905 qu'a été promulguée la loi instituant la séparation de l'Église et de l'État. Ce jour

symbolique marque le début de la laïcité en France qui garantit une République neutre, socle des libertés fondamentales. Au regard de l'assassinat de Samuel Paty, il est important de protéger les écoles. La liberté d'expression se doit être enseignée. La laïcité permet de combattre le communautarisme et le séparatisme, contraire à la devise de la Constitution de 1958, qui institue une République une et indivisible. »

La dernière question suggérait d'ajouter le mot « solidarité » à la devise républicaine. Claire Maynadier a répondu que cette notion fait écho à la fraternité à travers le plan pauvreté ou les maisons de la solida-

rité, par exemple. À la fin de l'entretien, la sous-préfète a rédigé un message d'encouragement et de félicitation pour le travail réalisé. Un texte produit en écriture collaborative par les 45 lycéens des classes de 2^e année de bijouterie, à partir de l'article 7 de la charte de la laïcité à l'École — « La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée » — intitulé *Ton école est laïque*, a été lu et présenté sur le mur virtuel mis en place par la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher) et diverses associations.

Enfin, Claire Maynadier a remis leurs prix aux lauréats du concours photos ouvert à tous les élèves de l'établissement portant sur le thème de la laïcité, un concours dédié à Samuel Paty (*lire ci-contre*). Les lots (objets culturels, livres, stylos, places de théâtre, pierres d'améthyste, repas au restaurant d'application du lycée) sont offerts par les librairies L'Amandois et Sur les Chemins du livre, la Carrosserie Mesnier, la Maison de l'Améthyste et le lycée professionnel. ■

Pascal Procureur (CLP)

Echo du Berry, 17 - 22 décembre 2020